



Convocation pour notification de décision judiciaire

Par **Espoir33**, le **13/10/2014** à **07:26**

Bonjour,rnrnVoilà j'ai reçu une convocation pour motif, notification d'une décision judiciaire...rnrnJe suis passer il y a 2 ans devant un juge mais dans une procédure rnDe reconnaissance de culpabilité pour avoir fait un chèque impayait a un hôtel. Depuis 2 ans j'ai déménager pas très loin et je m'en suis pas forcément occupé!!! rnPeuvent ils avoir une décision alors que je n'est pas était convoqué et est ce que je risque une fois au commissariat d'être mis en prison si le tribunal a prononcé a mon insu une peine ferme de deux ou trois mois???rnrnEst ce que je n'ai pas le droit de faire appel??? rnrnMerci car je n'en dors plus.rnrnJ'ai un travail , une femme et un beau fils a m'occuper !!rnrnCordialement

Par **moisse**, le **13/10/2014** à **08:19**

Bonjour,rnVous êtes déjà passé devant le tribunal, qui a pris une décision.rnCe jugement doit vous être notifié, et je suppose que la convocation que vous avez reçu émane d'un huissier.

Par **Espoir33**, le **13/10/2014** à **08:32**

Non la convocation viens du commissariat, c'est l'opj que j'avais rencontre en audition la première fois, lui ma assuré au tel que c'est ait suite a mon histoire de chèque et qu'il avait une convocation pour moi.